

Electricité et Eaux de Madagascar

Société Anonyme au capital de 14.234.997,50 Euros
Siège social : Spaces Les Halles – 40, rue du Louvre 75001 Paris

RCS Paris B 602 036 782

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

SOMMAIRE :

- 1. BILAN ACTIF**
- 2. BILAN PASSIF**
- 3. COMPTE DE RESULTAT**
- 4. TABLEAU DE FINANCEMENT**
- 5. ANNEXE**

1 - BILAN ACTIF

En K euros	Montant net au		Variation		Notes
	31.12.2019	31.12.2018	Euros	%	
Concessions, brevets, licences					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres immobilisations corporelles	14	17	-3	-17%	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14	17	-3	-17%	
Titres de participation	18 910	18 901	10	0%	
Créances rattachées à des participations	2 383	1 996	387	19%	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Autres immobilisations financières	46	45	1	2%	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21 340	20 941	398	2%	2
ACTIF IMMOBILISE	21 353	20 958	395	2%	1
Créances clients et comptes rattachés	22	19	3	16%	
Autres créances	354	301	53	18%	3
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	4	1 414	-1 410	-100%	
Charges constatées d'avance	70	64	5	8%	
ACTIF CIRCULANT	451	1 799	-1 348	-75%	
Ecarts de conversion Actif	1 336	1 382	-46	-3%	
TOTAL	23 140	24 139	-999	-4%	

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers.

2 - BILAN PASSIF

En K euros	31.12.2019	31.12.2018	Variation		Notes
			Euros	%	
Capital	14 235	14 235		0%	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 041	5 041			
Réserve légale	3 080	3 080			
Réserves réglementées	5 579	5 579			
Autres réserves	2 211	2 211			
Report à nouveau	-6 408	-6 408		0%	
Résultat en instance d'affectation	-1 919				
Bénéfice (Perte) de l'exercice	-1 334	-1 919	585	-30%	
CAPITAUX PROPRES	20 484	21 818	-1 334	-6%	6
Provisions pour risques	1 313	1 370	-57	-4%	
Provisions pour charges	413	226	187		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 726	1 596	130	8%	7
Emprunts auprès des établissements de crédit	1	1	-1	-55%	8
Emprunts et dettes financières divers	168	167	1	1%	9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	570	331	239	72%	
Dettes fiscales et sociales	98	117	-19	-16%	
Autres dettes	57	57		0%	
Produits constatés d'avance	13	40	-27	-67%	
DETTES	907	713	194	27%	
Écarts de conversion Passif	22	12	11		
TOTAL	23 140	24 139	-999	-4%	

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers.

3 - COMPTE DE RESULTAT

En K euros	31.12.2019	31.12.2018	Variation		Notes
			Euros	%	
Chiffre d'Affaires	143	303	-160	-53%	
Reprise sur provisions et transferts de charges		2	-2		
Autres produits				718%	
PRODUITS D'EXPLOITATION	143	305	-161	-53%	
Autres achats et charges externes	961	1 179	-219	-19%	
Impôts, taxes et versements assimilés	11	5	6	127%	
Salaires et traitements	107	107		0%	
Charges sociales	59	61	-2	-3%	
Dotation aux amortissements sur immobilisations	3	4	-1	-29%	1
Dotation aux dépréciations sur actif circulant	99	302	-203		
Autres charges				-100%	
CHARGES D'EXPLOITATION	1 240	1 658	-419	-25%	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 096	-1 354	258	-19%	
Produits financiers	241	706	-466	-66%	
Charges financières	290	1 283	-993	-77%	
RESULTAT FINANCIER	-49	-577	527	-91%	21
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-1 145	-1 930	785	-41%	
Produits exceptionnels	3 161	12	3 149	27314%	
Charges exceptionnelles	3 350		3 349		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-189	11	-200	-1802%	22
Impôt sur les bénéfices					
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	-1 334	-1 919	585	-30%	

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers.

4 - TABLEAU DE FINANCEMENT

En K euros	31.12.2019	31.12.2018	Variation		Notes
			K Euros	%	
Résultat de l'exercice	-1 334	-1 919	585	-30%	
Impact des différences de change		7			
Dotations (reprises) nettes d'amortissements & de provisions	404	911	-507	-56%	
Charges et (produits d'intérêts)	-66	-34	-32	96%	
IS					
Capacité d'autofinancement hors IS et intérêts	-996	-1 034	38	-4%	
Variation du fonds de roulement	-5	-416	412	-99%	
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (UTILISE DANS) L'EXPLOITATION	-1 001	-1 451	450	-31%	
Acquisitions d'immobilisations financières	-1	-1 628	1 627	-100%	2
Variation des comptes courants Groupe hors ME (*)					
encaissement	50	502	-452	-90%	2
décaissement	-457	-4 689	4 232	-90%	2
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTE AUX) OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-408	-5 815	5 406	-93%	
Augmentation de capital		3 151			
Augmentation (diminution) des dettes financières					
Intérêts payés					
FLUX PROVENANT DES (AFFECTE AUX) OPERATIONS DE FINANCEMENT		3 151	-3 151		
VARIATION DE TRESORERIE	-1 409	-4 115	2 706	-66%	
Trésorerie nette à l'ouverture	1 413	5 527	-4 115	-74%	
Impact des différences de change					
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	4	1 413	-1 409	-100%	

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers.

5 - ANNEXE

Conditions d'arrêté des comptes

Par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Paris du 7 février 2020, la SELARL BCM, prise en la personne de Maître Eric BAULAND, a été désignée en qualité d'administrateur provisoire avec pour mission de gérer et d'administrer la Société avec les pouvoirs les plus étendus (ci-après l'« Administrateur Provisoire »).

Cette ordonnance a notamment précisé que :

- L'Administrateur Provisoire aurait pour mission de gérer et d'administrer la Société avec les pouvoirs les plus étendus, conformément aux lois et usages du commerce ;
- Il disposerait des pouvoirs que la loi et les décrets en vigueur confèrent au conseil d'administration d'une société anonyme ou à son Président ou à son directeur général ;

Compte tenu des difficultés de trésorerie de la Société, l'Administrateur Provisoire a ensuite sollicité et obtenu l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au profit de la Société par jugement du 15 avril 2020, avec la désignation de la SCP THEVENOT PARTNERS, prise en la personne de Maître Christophe THEVENOT, en qualité d'Administrateur judiciaire avec mission d'assistance (ci-après l'« Administrateur Judiciaire ») et de la SCP BROUARD-DAUDE, prise en la personne de Maître Xavier BROUARD, en qualité de Mandataire judiciaire.

Dès lors, les comptes annuels ont ainsi été arrêtés par l'Administrateur Provisoire assisté de l'Administrateur judiciaire le 15 janvier 2021 avec les réserves suivantes :

- Leur arrêté a été effectué dans un contexte extrêmement contentieux sur la foi des informations que l'Administrateur Provisoire et l'Administrateur judiciaire ont pu réunir dans le délai qui lui était imparti ;
- L'Administrateur Provisoire et l'Administrateur judiciaire n'étaient pas en charge de la gestion de la Société sur la période du premier semestre 2019 ;
- L'Administrateur Provisoire et l'Administrateur judiciaire se fondent sur les informations financières et de gestion communiquées par les salariés, l'expert-comptable de la Société et ses différents conseils, informations dont ils supposent qu'elles sont sincères et, à tous égards, exactes et complètes ;
- Compte tenu des mesures sanitaires relatives au Covid-19 imposant une limitation des déplacements durant le cours de la mission de l'Administrateur Provisoire, l'accès à l'information s'en est trouvé perturbé ;
- Dès lors, compte tenu de ce qui précède ainsi que, notamment de leur désignation récente, de la succession de dirigeants qu'a connue la Société et des difficultés qu'ils ont rencontrées pour réunir les informations nécessaires à leur établissement, l'Administrateur Provisoire et l'Administrateur judiciaire ne sauraient être garants d'une quelconque manière que ce soit du caractère exhaustif et exact des éléments contenus dans les comptes annuels.

Il convient de préciser que :

- Les comptes 2018 ont été rejetés lors de l'Assemblée Générale litigieuse du 4 février 2020,
- Le résultat 2018 est présenté dans la rubrique Résultat en instance d'affectation.

A Faits caractéristiques de la période

Les principales opérations de l'exercice ont porté sur :

A.1 Structure

Des salariés licenciés début 2018 ont engagé des procédures contre la société. Les provisions existant au 31/12/2018 ont été ajustées au 31/12/2019 selon les jugements de 1^{ère} instance rendus au début de l'année 2020.

La société a entrepris différentes actions judiciaires contre des anciens dirigeants lesquels ont également engagé des procédures. Dans ce cadre un jugement en 1^{ère} instance qui condamne la société a été rendu fin 2019. Une provision a été constatée à hauteur de la condamnation.

Au total des litiges envers ses anciens salarié ou dirigeants, la société a constaté un complément de provision de 161 K€.

La direction de la société en place entre le 30 septembre 2017 et la nomination de l'Administrateur Provisoire a considéré que les attributions de 97.500 actions gratuites aux salariés et mandataires et des 97.500 options de souscription ou d'achat d'actions de la société en mai 2017 sont intervenues dans des conditions et circonstances leur permettant d'en demander la nullité en justice. En Mai 2019, les actions gratuites n'ont pas été émises. Si elles l'avaient été, elles auraient été prélevées sur les réserves, selon les décisions précédentes, de sorte que les capitaux propres n'auraient pas variés. En revanche une dilution des actionnaires aurait été constatée. Par prudence une provision de 185 K€ pour les charges sociales sur les actions gratuites avait été constatée et reste constatée au 31/12/2019 (idem au 31/12/2018).

Un jugement du Tribunal de commerce de Paris du 6 décembre 2019 constate la validité de l'attribution à Monsieur NOLLET de 44.300 actions gratuites de la société et de 43.500 options de souscription, tout en ordonnant leur inscription sur un compte ouvert dans les livres de la société tenus par CACEIS. La Société a interjeté appel de ce jugement le 20 février 2020, sans solliciter une demande de suspension de l'exécution provisoire.

Dans ce même contentieux, la Société a assigné Monsieur NOLLET devant le Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Paris aux fins d'obtenir la mainlevée des saisies pratiquées le 20 décembre 2019, en exécution du jugement précité.

Un contrôle fiscal portant sur les exercices clos au 31/12/2016 et 31/12/2017 et étendu à l'année 2018 est en cours de finalisation. La société a reçu fin décembre 2019 des propositions de rectification. La charge attendue d'impôt complémentaire (TVA) a fait l'objet d'une provision de 26 K€.

Par délibérations du 23 décembre 2019, le Conseil d'administration de la Société a décidé de reporter l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 convoquée pour le 31 décembre 2019.

A.2 Gascogne

Au 31/12/2019, le Groupe Gascogne présentait un résultat net consolidé positif de 9,7 M€ (9,4 M€ au 31/12/2018). Ses capitaux propres se montaient à 135 M€ (126 M€ au 31/12/2018).

Au 31 Décembre 2019, EEM détient 3.902.087 titres Gascogne, soit 16,04% du capital (idem au 31/12/2018), ce qui représente une valeur de 20,2 M€ des capitaux propres. Le cours de bourse est de 3,68 € au 31/12/2019 (3,65 € au 31/12/2018), soit une valeur boursière pour la quote-part d'EEM de 14.360 K€ (14.243 K€ au 31/12/2018), valeur nette retenue dans les comptes d'EEM au 31/12/2019. Ainsi une reprise de provision de 117 K€ a été constatée sur l'exercice.

A.3 Victoria Angkor

A la suite de la perte du contrôle en décembre 2017, les titres (791 K€), les créances rattachées à des participations (2.507 K€) et les créances clients (408 K€) ont été dépréciés à 100%. Cette société n'est plus consolidée.

La société a engagé de multiples procédures tant en France qu'au Cambodge pour recouvrer le contrôle de l'hôtel. A ce jour elles n'ont pas abouti.

Dans ce cadre, le Groupe a engagé une procédure contre Monsieur François GONTIER. La cour d'appel de Paris a condamné ce dernier le 4 avril 2019 à une astreinte de 10.000 € par jour tant qu'il n'a pas cessé ses fonctions de représentant légal de Victoria Angkor dans les deux mois. Il a refusé de s'exécuter. Une nouvelle procédure s'en suit. Par prudence, aucun profit n'a été constaté dans les comptes au 31/12/2019.

A.4 Investissements immobiliers

Dans le cadre des opérations immobilières avec la société SOFILOT, EEM a vu son compte courant, rémunéré à 4,5% l'an, augmenter des intérêts de l'exercice (32 K€uros) pour s'établir à 941 K€uros au 31/12/2019 (909 K€uros au 31/12/2018). Compte tenu de l'absence de réponse aux demandes de remboursement, des difficultés financières de l'actionnaire principal de SOFILOT et des liens entre les deux sociétés, par prudence, cette créance est entièrement dépréciée depuis le 31/12/2017.

A.5 Casinos

EEM détient au 31/12/2019 510.000 titres soit 10,01 % du capital de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS (SFC) (idem au 31/12/2018).

La holding SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS est dans la neuvième année de son plan de redressement homologué par le Tribunal de Commerce de Paris le 12 août 2011.

Le cours de bourse de l'action SFC est de 1,59 € par action au 31 décembre 2019 (1,80 € au 31/12/2018), ce qui porte la quote-part d'EEM à 811 K€ (918 K€ au 31 décembre 2018) à comparer au prix d'acquisition des titres de 2.914 K€.

La Direction d'EEM a considéré que la valeur de la participation d'EEM dans SFC devait être ajustée au cours de bourse. La dépréciation des titres a été ajustée de 107 K€ pour être portée à 2.103 K€ au 31/12/2019 (1.996 K€ au 31/12/2018).

B Événements postérieurs

Comme indiqué ci-dessus, des jugements en première instance ont été rendus dans le cadre de litiges avec d'anciens salariés ou d'anciens dirigeants.

Dans le cadre de son contrôle fiscal, et suite aux derniers échanges avec l'administration, les redressements en matière de TVA de 26 K€ ont été confirmés.

Sur requête du 9 janvier 2020 de plusieurs actionnaires, Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Paris a prononcé la nomination d'un mandataire ad hoc ayant pour mission de convoquer l'assemblée générale avec le même ordre du jour que celui de l'assemblée générale ajournée. Cette ordonnance a été contestée par la Société et sa direction.

Le mandataire ad hoc a convoqué l'assemblée générale ordinaire pour le 4 février 2020. A la suite de difficultés techniques ne permettant pas à son sens d'assurer la tenue de l'assemblée dans des conditions de

sécurité juridique suffisantes et sans risque qu'une nullité éventuelle de l'assemblée générale soit prononcée, le mandataire ad hoc, en tant qu'auteur de la convocation, a décidé d'ajourner l'assemblée générale du 4 février 2020 et s'est retirée de la salle. Toutefois, l'assemblée générale s'est organisée et s'est tenue avec les actionnaires présents.

Cette assemblée a :

- Rejeté à l'unanimité l'approbation des comptes annuels et consolidés, et les résolutions qui en découlent,
- Révoqué l'ensemble des administrateurs alors en place, à l'exception de Monsieur James WYSERPRATTE, et a nommé en remplacement Mesdames Céline BRILLET et Hélène TRONCONI, cette dernière ayant été désignée par la suite Présidente du Conseil d'administration et Directrice générale.

Cette assemblée générale n'a pas encore fait l'objet d'un recours de la part des administrateurs révoqués, mais une plainte pénale a été déposée par la Société et l'un des administrateurs révoqués, et l'ordonnance ayant désigné l'administrateur ad hoc fait l'objet d'un référé-rétractation initié par la Société, procédure encore pendante.

La Société a décidé la suspension de la cotation de ses actions le 4 février 2020.

A la suite de litiges entre actionnaires, un Administrateur Provisoire a été nommé le 7 Février 2020 par le Président du Tribunal de commerce de Paris. Le 15 Avril 2020, ce dernier a ouvert au bénéfice d'EEM une procédure de sauvegarde avec période d'observation de six mois.

Par décisions de l'Administrateur Provisoire du 31 août 2020 le siège de la Société a été transféré avec effet au 17 juin 2020.

Dans la mesure où le Groupe ne génère que peu de revenus et que les actifs sont principalement des titres de sociétés qui sont soit peu liquides, soit représentatifs du capital d'entités connaissant des difficultés financières ou des situations de blocage^a, il existe une incertitude significative quant à la continuité de l'exploitation. Au cours du 1^{er} semestre 2020, la constatation de l'état de cessation des paiements de la Société a conduit l'Administrateur Provisoire à solliciter de la part de certains actionnaires des avances en comptes courants à hauteur de 480.000 euros. Ces avances ont permis de couvrir l'état de cessation des paiements et de permettre ainsi à l'Administrateur Provisoire de solliciter du Tribunal de commerce de Paris l'ouverture d'une procédure de sauvegarde.

La crise du Covid-19 ayant commencé après le 31/12/2019, les comptes au 31 décembre 2019 ne sont pas impactés et les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19 pourraient avoir des conséquences importantes sur nos comptes en 2020. Il n'est pas possible aujourd'hui d'en apprécier l'impact chiffré, compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité, de financement, ou des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises.

Dans ce contexte inédit, il est probable que des effets négatifs liés à la crise sanitaire puissent affecter notre trésorerie, notre activité ou la valeur de nos actifs mais, à la date d'arrêtés des comptes, l'Administrateur provisoire n'a pas connaissance d'incertitudes significatives liées à la crise sanitaire qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

^a Les titres de Viktoria Angkor eu égard au litige en cours et les titres Gascogne lesquels sont saisis par M. Nollet.

C Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes comptables en vigueur en France.

Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ainsi que du règlement de l'ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ANC 2015-06 et ANC 2016-07.

Les comptes annuels ont été établis selon la méthode des coûts historiques et ont été établis en appliquant le principe de la continuité, certains actionnaires ayant fait des apports au cours du 1^{er} semestre 2020 permettant, malgré les faibles revenus et le caractère peu liquide ou litigieux des actifs d'écarter à très court terme l'incertitude significative quant à la continuité d'exploitation. Toutefois, l'application de ce principe de continuité pourrait être remis en cause en l'absence de nouvel apport de trésorerie de la part des actionnaires. Ainsi, en cas d'échec de la procédure de sauvegarde, celle-ci pourrait être convertie en procédure de redressement et/ou de liquidation judiciaire.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles recouvrent essentiellement des logiciels amortis sur 12 mois.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations selon les méthodes linéaires (L) ou dégressives (D) suivantes :

- Agencements et installations : L sur 3 à 10 ans,
- Matériel de bureau et informatique : L ou D, sur 2 à 5 ans,
- Mobilier de bureau : L sur 3 à 10 ans.

c) Participations et créances rattachées

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges au titre de l'exercice de l'acquisition des titres de participation. Lors de cessions ou d'annulations, les titres de participation sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré (C.U.M.P.) calculé lors de chaque entrée.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction des capitaux propres et des perspectives de rentabilité des sociétés et de la valeur probable de négociation.

d) Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Lors de cessions ou d'annulations, les autres titres immobilisés sont valorisés selon la méthode du « premier entré premier sorti » (P.E.P.S).

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée pour les titres cotés selon le cours de bourse et pour les titres non cotés selon la valeur probable de négociation.

e) Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont dépréciées en cas de risque d'irrecouvrabilité.

f) Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée s'il existe un risque de non-recouvrement.

g) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée lorsque leur valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition.

h) Opérations en devises

Les charges et produits exprimés en devises sont enregistrés, pour leur contre-valeur, en euros à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan sur les lignes « Ecart de conversion ». Les pertes latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

i) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont relatives principalement aux éléments suivants :

- engagements de versements de rentes pris antérieurement par la Société,
- risques de change,
- risques sur filiales,
- contrôles fiscaux,
- risques sociaux.

j) Consolidation

La société n'est pas consolidée par un autre groupe. En revanche elle établit des comptes consolidés comme tête d'un groupe. Les états financiers consolidés peuvent être obtenus sur le site :

<http://www.eem-group.com/>

D Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

1) Immobilisations

	Au 31/12/18	Augmentation	Diminution	Intérêts	Variation de change	Au 31/12/19
Immobilisations Incorporelles	30					30
à déduire : amortissements et dépréciations	-30					-30
Valeur nette						
Immobilisations Corporelles	92					92
à déduire : amortissements	-76	-3				-79
Valeur nette	17	-3				14
Immobilisations Financières	70 342	458	-3 161	65	46	67 751
à déduire : dépréciations	-49 401	-288	3 278			-46 412
Valeur nette	20 941	170	117	65	46	21 340
TOTAL Valeur brute	70 465	458	-3 161	65	46	67 874
Amortissements et dépréciations	-49 507	-291	3 278			-46 520
Valeur nette	20 958	167	117	65	46	21 353

2) Immobilisations financières

Secteur / société	Valeurs Brutes					Dépréciations				Net Au 31/12/19
	Au 31/12/18	+	-	Var intérêts Change	Au 31/12/19	Au 31/12/18	+	-	Au 31/12/19	
Titres de Participation										
Groupe Gascogne (1)	49 750				49 750	35 507		-117	35 390	14 360
Hotels :										
Victoria Angkor Co	791				791	791			791	
Immobilier :										
Les Vergers	3 696				3 696	3 696			3 696	
SNC Paris Croix des Petits Champs SAIP	3 738				3 738					3 738
Aquaculture :										
FMB-Aquapole	3 161		-3 161			3 161		-3 161		
Casinos :										
Société Française de Casinos	2 914				2 914	1 996	107		2 103	811
Divers	620				620	619			619	2
Sous-Total	64 669		-3 161		61 508	45 769	107	-3 278	42 598	18 910
(1) Nombre de titres	3 902 090				3 902 090					
Créances rattachées										
Hotels :										
Victoria Angkor Co	2 425	35		46	2 507	2 425	82		2 507	
Immobilier :										
Les Vergers	467	42		6	515	299	68		366	149
SNC Paris Croix des Petits Champs SAIP (2)	314	355		7	675					675
Sous-Total	4 719	457		33	5 256	2 723	149		2 873	2 383
(2) C/C créateur de :	135		-50	2	3	90				
Autres immobilisations financières										
Dépôts et cautions	45	1			46					46
Prêt SOFILOT	909			32	941	909	32		941	
Sous-Total	954	1		32	987	909	32		941	46
TOTAL	70 342	458	-3 161	68	67 751	48 401	288	-3 278	46 412	21 340

3) Autres créances

	31.12.2019	31.12.2018
Compte Courant SAIP	90	135
Créances d'exploitation	263	166
Débiteurs divers	1	1
Valeur brute	354	301
A déduire : provisions pour dépréciation		
Valeur nette	354	301

4) Produits à recevoir

Les produits à recevoir, inclus dans les postes de l'actif, sont les suivants :

	31.12.2019	31.12.2018
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Clients		
Autres créances	8	11
Total	8	11

5) Etat des échéances des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé	6 243	6 197	46
Créances rattachées à des participations	5 256	5 256	
Prêts	941	941	
Autres immobilisations financières	46		46
De l'actif circulant	951	951	
Créances clients	527	527	
Autres créances	354	354	
Charges constatées d'avance	70	70	
Total	7 194	7 148	46

6) Capitaux propres

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

	31.12.2018	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	31.12.2019
Capital	14 235			14 235
Prime d'émission	5 041			5 041
Réserve légale	3 080			3 080
Réserves réglementées	5 579			5 579
Autres réserves	2 211			2 211
Report à nouveau	-6 408			-6 408
Résultat en instance d'affectation		-1 919		-1 919
Bénéfice (perte) de l'exercice	-1 919	1 919	-1 334	-1 334
Total	21 818		-1 334	20 484

Les comptes 2018 ont été rejetés lors de l'Assemblée Générale litigieuse du 4 février 2020,

Le résultat 2018 est présenté dans la rubrique Résultat en instance d'affectation.

A la suite de l'Assemblée Générale du 2 Décembre 2016, le Conseil d'Administration détient les pouvoirs suivants pour une durée de 38 mois et pour un maximum de 3% du capital social

- de consentir, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés ou certains d'entre eux ou certaines catégories de personnels, et les mandataires sociaux (sauf ceux possédant plus de 10% du capital social) tant de la Société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-280 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires de la Société. Les options consenties pourront s'exercer pendant une durée ne dépassant pas cinq ans à partir du jour où elles auront été consenties. Le prix de souscription ou d'achat des actions sera au moins égal, respectivement, à 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie et à 95% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce. Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration pour déterminer toutes les modalités des options.

Cette autorisation a été utilisée au cours de l'exercice 2017 et il ne reste plus de titres à attribuer.

- de décider, en une ou plusieurs fois, l'attribution gratuite au profit des salariés (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux (2) ans et que la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux (2) ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Cette autorisation a été utilisée au cours de l'exercice 2017 et il ne reste plus de titres à attribuer.

Une procédure initiée par un actionnaire pour faire annuler l'Assemblée Générale du 30 Septembre 2017 a donné lieu à jugement déboutant l'intéressé le 7 juin 2019 lequel n'a pas interjeté appel.

Une procédure initiée par un actionnaire pour faire annuler l'augmentation de capital du 12 décembre 2018 a donné lieu à jugement du TC de Paris du 24 mai 2019 constatant le désistement de l'intéressé.

7) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent :	31.12.2019
les pertes de change	1 313
fiscal	26
litiges sociaux	202
charges sociales sur actions gratuites	185
Soit au total	1 726

Un tableau des variations des provisions est présenté note 12.

Les engagements de retraite, lesquels ne sont pas provisionnés dans les comptes sociaux, sont évalués, au 31 décembre 2019, à 15 K€, selon une méthode prospective en retenant pour le calcul les hypothèses suivantes :

- Age de la retraite : 65 ans,
- Turn-over moyen : 0,71 %,
- Revalorisation des salaires : 1 %,
- Actualisation financière : 0,8 %.

8) Emprunts auprès des établissements de crédit

Ils incluent les éléments suivants :

	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts à l'ouverture		
Emprunts souscrits au cours de la période		
Remboursement de la période		
Emprunts à la clôture		
Intérêts courus sur emprunts		
Banques créditrices	1	1
Total	1	1
Dont à moins d'un an	1	1
à plus d'un an		
Charge annuelle d'intérêt sur emprunt		

9) Emprunts et dettes financières divers

Ce poste comprend :

- des dépôts de garantie reçus pour 7 K€,
- des dettes envers des sociétés liées pour 8 K€,
- des dettes envers des sociétés liées à d'anciens dirigeants pour 153 K€

10) Etat des échéances des dettes

ETAT DES DETTES	Montant		A plus d'1an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	brut	A 1 an au plus		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	1		
Emprunts et dettes financières divers	168	168		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	570	570		
Dettes fiscales et sociales	98	98		
Autres dettes	57	57		
Produits constatés d'avance	13	13		
Total	907	907		

11) Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes du passif sont les suivantes :

	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155	141
Dettes fiscales et sociales	14	14
Autres dettes	64	57
TOTAL	234	214

12) Etat des provisions

	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019	Non utilisée	Utilisée
Pensions						
Risques généraux	226	187		413		
Risques de change	1 370		-57	1 313		-57
Pour risques et charges	1 596	187	-57	1 726		-57
Titres de participation	45 769	107	-3 278	42 598	-117	-3 161
Créances rattachées à des participations	2 723	149		2 873		
Autres titres immobilisés						
Autres immobilisations financières	909	32		941		
Pour dépr. des actifs immob.	49 401	288	-3 278	46 412	-117	-3 161
Clients	405	99		505		
Autres créances						
Valeurs mobilières de placement						
Pour dépr. des actifs circul.	405	99		505		
Total	51 402	575	-3 335	48 643	-117	-3 218
Dont :						
Provisions d'exploitation		99				
Provisions financières		288	-174			
Provisions exceptionnelles		187	-3 161			

13) Ecart de conversion

Les écarts de conversion, tant actif que passif, correspondent à la revalorisation des dettes et créances en devises au cours de clôture et portent principalement sur le dollar américain (Taux au 31 décembre 2019 : 1 €uro = 1,1234 USD - Taux au 31 décembre 2018 : 1 €uro = 1,145 USD). Ils représentent une perte nette latente de 1.313 K€ provisionnée intégralement.

14) Exposition au risque de change

La Société est principalement exposée au risque de change sur le dollar américain par ses investissements dans cette devise. Les principales expositions au risque de change sont les suivantes :

	31.12.2019		31.12.2018	
	K\$	K€	K\$	K€
Créances rattachées à des participations	3 376	3 005	3 285	2 869
Disponibilités	3	2	2	1
Autres créances (dettes) diverses				
Total	3 379	3 007	3 287	2 870

15) Exposition au risque de taux

A la clôture de l'exercice, la Société possède uniquement des dettes à taux fixe hors celles mentionnées au paragraphe 8.

16) Impôt sur les sociétés

La Société est, depuis le 1^{er} janvier 2004, la Société mère d'un groupe de sociétés intégrées fiscalement. Il a été choisi d'enregistrer les charges d'impôts dans les filiales comme en l'absence d'intégration. Le principe retenu est de conserver dans la Société mère les éventuels profits liés à ce régime d'impôt. Le groupe fiscal dispose, au 31 décembre 2019, d'un déficit d'ensemble reportable de 30 M€ (déficits nés pendant l'intégration fiscale). Par ailleurs, EEM dispose, au niveau individuel, de déficits pré-intégration s'élevant au total à 7,5 M€. Le montant de l'engagement de restitution d'impôt sur les filiales déficitaires intégrées fiscalement s'élève à 478 K€. Aucune provision pour restitution des déficits n'est constatée car le reversement en trésorerie n'est pas estimé probable.

17) Engagements hors bilan

Engagements donnés	2019	2018
Engagement à soutenir financièrement sa filiale VICTORIA ANGKOR COMPANY LTD	mémoire	mémoire
Nantissement des titres SNC PCDPC au titre du crédit-bail souscrit par cette dernière	3 536	3873
Engagements financiers reçus	2019	2018
Néant		

Compte personnel de formation (CPF)

Les droits individuels à la formation acquis par les salariés au 31 décembre 2019 représentent un volume d'heures de formation cumulé de 240 heures. Aucune demande de formation relative à ces droits n'est intervenue à la clôture de l'exercice.

18) Effectif

La société emploie 2 personnes au 31 décembre 2019, soit 1 cadre et 1 employée.

19) Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de Direction

Néant

20) Impôts et taxes

	31.12.2019	31.12.2018
Impôts et taxes français	11	5
Impôts et taxes étrangers		
Total	11	5

21) Détail du résultat financier

	31.12.2019	31.12.2018
Revenus des créances Groupe	35	21
Revenus des créances hors Groupe	32	33
Revenus des obligations		
Autres produits financiers		
Reprises sur provisions (1)	174	653
Gains de change		
Produits financiers	241	706
Dotations aux provisions (2)	-288	-1 259
Charges d'intérêts Groupe		-15
Charges d'intérêts hors Groupe	-1	-5
Pertes de change		-4
Charges financières	-290	-1 283
Résultat financier	-49	-577
(1) soit :		
Gascogne	117	
Société Française de Casinos		531
Change	57	122
(2) soit :		
Gascogne		-357
Les Vergers	-68	-45
Société Française de Casinos	-107	-663
Victoria Angkor	-82	-32
Sofilot	-32	-162

22) Détail du résultat exceptionnel

	31.12.2019	31.12.2018
Sur opérations de gestion		12
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 161	
Produits exceptionnels	3 161	12
Sur opérations de gestion	-1	
Sur opérations en capital	-3 161	
Amortissements et provisions	-187	
Charges exceptionnelles	-3 350	
Résultat exceptionnel	-189	11

Par nature d'opérations	31.12.2019	
	Charge	Produit
Liquidation FMB Aquapole	3 161	3 161
Provision pour litiges	187	
Divers	1	
Total	3 350	3 161

A noter : la reprise des dépréciations sur titres FMB Aquapole a été inscrite en résultat exceptionnel au lieu de résultat financier afin de ne pas déséquilibrer les résultats courant et exceptionnel.

23) Eléments concernant les entreprises et les parties liées

- (1) Participations > 50%
- (2) Participations <50%
- (3) Entités avec dirigeant commun

31/12/2019	(1) Entreprises liées	(2) avec un lien de participation	(3) Parties liées sauf (1) et (2)	(4) autre	(5) = (1) + (2) + (3) + (4) TOTAL
Actif					
Participations (a)	8 225	52 663		620	61 508
Créances rattachées à des participations (a)	5 256				5 256
Créances clients et comptes rattachés				22	22
Autres créances (b)	90			264	354
Passif					
Emprunts et dettes financières divers				168	168
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				570	570
Autres dettes			61	-4	57
Compte de résultat					
Chiffre d'Affaires	141			3	143
Autres produits					
Autres achats et charges externes			18	942	961
Autres charges					
Produits de participation					
Autres produits financiers hors change & DAP	35		32		67
Charges financières hors change & DAP				1	1

(a) voir détail au § 2

(b) soit SAIP 90 K€

24) Détail du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 143 K€. Il s'agit :

- des refacturations de charges salariales, de la domiciliation et de la sous-location aux filiales (49 K€).
- de facturation de management fees à Victoria Angkor (92 K€)
- de facturation de sous-location à des tiers (3 K€)

25) Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance, d'un montant de 70 K€, concernent des charges d'exploitation. Les produits constatés d'avance se montent à 13 K€ et concernent des produits d'exploitation.

26) Honoraires des commissaires aux comptes

Montants en €	31.12.19		31.12.18	
	en Charges	Payés TTC	en Charges	Payés TTC
Exponens	98 804	40 946	50 712	98 400
Deloitte	157 196	128 970	105 570	9 105
Total	256 000	169 916	156 282	107 505

28) Tableau des filiales et participations (Montants exprimés en unités monétaires)

SOCIETES	Monnaie	Au 31/12/19		Capitaux propres autres que le capital social	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances accordés Valeur Brute En Euros	Cautions et avals dormés	Dividendes encaissés	C.A. du dernier exercice	Résultat du dernier exercice
		% détenu	Capital		Brute	Nette					
			En Monnaies locales								
SAIP (SA)	EUR	96,66	1 170 000	574 713	3 738 003	3 738 003	1 648 838			0	-97 572
LES VERGERS (SARL)	EUR	100,00	38 112	-404 276	3 696 006	0	515 300			0	-64 580
PETROJET INTERNATIONAL (SA)	EUR	10,00	37 500	NC	618 558	0				NC	NC
PARIS CROIX DES PETITS CHAMPS (SNC)	EUR	1,00	20 000	-740 015	400	400	675 294			149 962	-180 860
GASCOGNE (Groupe)	EUR	15,98	60 800 000	73 890 000	49 749 776	14 359 691				389 868 000	9 741 000
SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS (Groupe)	EUR	10,01	11 764 000	11 485 000	2 913 541	810 900				20 387 000	4 872 000
Etranger :											
VICTORIA ANGKOR CO. (CAMBODGE)	US\$	75,00	1 000 000	NC	790 555	0	2 506 529			NC	NC
Total					61 506 840	18 908 994	5 345 962				

NC = non communiqué

29) Résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	1er janvier 2015	1er janvier 2016	1er janvier 2017	1er janvier 2018	1 ^{er} janvier 2019
	au 31/12/2015	au 31/12/2016	au 31/12/2017	au 31/12/2018	au 31/12/2019
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	16 250 000	8 125 000	11 862 500	14 234 998	14 234 998
b) Nombre d'actions émises	3 250 000	3 250 000	4 745 000	5 693 999	5 693 999
c) Nombre maximal d'actions futures à créer par remboursement des ORA	0	0	0	0	0
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes (y compris les produits accessoires et les produits financiers) (1) (2)	414 607	364 028	276 188	356 619	210 125
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	-2 499 930	-4 862 708	-5 458 732	-1 202 183	-4 090 889
c) Impôts sur les bénéfices	330 928	25 271	0	0	0
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1 380 308	42 270	-2 705 564	-1 919 091	-1 333 870
e) Montant des bénéfices distribués	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
III. RESULTATS PAR ACTION					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	-0,67	-1,49	-1,15	-0,21	-0,72
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,42	0,01	-0,57	-0,34	-0,23
c) Dividende versé à chaque action	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
IV. PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	4	4	4	2	2
b) Montant de la masse salariale	520 517	422 581	406 205	106 516	106 628
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc ..)	208 897	210 185	203 111	61 111	59 126

(1) Le chiffre d'affaires comprend les prestations de services, les produits accessoires, les produits financiers sur participations et TIAP, les revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement, les produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement.

(2) Chiffre d'affaires dans la définition du plan comptable révisé

329 442 305 923 230 309 303 263 143 427

